

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT

ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2025

**Commune de
PAULHAN**

N° 2025/06/05

Date de la convocation	13/06/2025
	Exprimés : 17
Présents :14	Pour :17
Absents :10	Contre :0
Représentés :3	Abstention :0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Grégory GUERIN, Mylène BOUISSON, Carine GASC, Léon JAURION, Véronique LAMBERT, Laetitia CAPELLE, Marcel LAMBERT, Fabienne HEREDIA.

Etaient Absents: MM Bertrand ALEIX, Guy GAUBERT, Véronique LABORDA, Goerges GASC, Hanane AMMARI, David SEBASTIAN, José ROIG, Gérard GARIN-MICHAUD, Mohamed NOUGOUM, Thierry JAM.

Procurations : - Mr Pascal BIROUSTE à Mr Léon JAURION
- Mme Magali RODES à Mme Isabelle GAVINET
- Mme Aleksandra DJUROVIC à Mme Fabienne HEREDIA

Objet : Adoption d'une convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour l'année scolaire 2025 / 2026 – Ecoles Françoise Dolto et Arc en Ciel

Dans le cadre de la mise en place d'un environnement numérique de travail 1^{er} degré, projet d'intérêt général, les parties contractantes, conscientes des enjeux du numérique pour la réussite des élèves, conviennent de mettre en œuvre un plan de développement des usages du numérique à l'école.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20250623-2025-06-05-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

A ce titre, il convient de conclure une convention avec l'Académie de Montpellier afin de définir les modalités pratiques et administratives pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail au groupe scolaire primaire Arc en Ciel et à l'école maternelle Françoise Dolto pour l'année scolaire 2025/2026.

Monsieur le Maire propose donc de se prononcer sur le projet de convention avec l'Académie de Montpellier.

Oùï l'exposé de son Président,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adopter la convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour l'année 2025/206 au groupe scolaire primaire Arc en Ciel et à l'école maternelle Françoise Dolto,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20250623-2025-06-05-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025